

Comité spécial sur la réforme électorale
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Canada
Courriel : ERRE@parl.gc.ca

Monsieur le Président,

Mon mémoire sera bref en vertu des règles du Comité relatives au nombre de mots. Je suis en faveur du système électoral majoritaire uninominal à un tour (SMUT) que le gouvernement actuel a décidé de ne pas utiliser aux prochaines élections fédérales. Par conséquent, j'y traite de nombreuses généralités. Vous recueillerez de nombreux points de vue des mêmes personnes qui veulent un changement et l'ont déjà exposé dans les études de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, ainsi que dans celle que le gouvernement fédéral a publiée en 2004 sur les élections.

Il s'agira des habituelles revendications formulées du haut de leur tour d'ivoire ou de demandes visant une nouvelle forme de système par un parti perdant. Je peux pratiquement garantir que la population n'a pas demandé de changement comme cela a été maintes fois affirmé, et j'insiste sur le fait qu'elle a décidé de conserver le système majoritaire uninominal à un tour à l'occasion d'au moins deux référendums.

En outre, le Canada jouit d'une excellente réputation et se classe au deuxième rang des pays où vivre, dont la gouvernance actuellement en place constitue l'un des critères de mesure.

Le Comité a pour mandat d'écarter l'ensemble du système actuel. Le regretté constitutionnaliste Eugene Forsey donnerait de judicieux conseils à ce sujet, car ce que le gouvernement essaie de faire est impossible avec la méthode qu'il emploie en ce moment. Le premier ministre Wilfrid Laurier avait songé à la représentation proportionnelle lors de sa première élection, mais dans sa grande sagesse, et celle de tous les premiers ministres depuis, il ne l'a pas proposée. Comme nous le disons dans notre jargon : Pourquoi changer quelque chose qui fonctionne bien?

Je pourrais ajouter qu'après chaque élection, les analystes habituels écrivent sur les pourcentages requis pour parvenir au pouvoir, les électeurs connaissent toutefois la procédure et acceptent les résultats. Je suis persuadé qu'utiliser les pourcentages de la présente élection pour démontrer à quel point le résultat serait différent avec un système de représentation proportionnelle ou autre ne résisterait pas à l'examen, car un nouveau système risque d'entraîner beaucoup plus de futurs changements impossibles à mesurer.

J'ai participé à toutes les campagnes électorales depuis 1957, tant provinciales que fédérales, et de toutes les façons possibles, y compris en tant que membre de l'Assemblée législative de l'Ontario. Les électeurs ont généralement obtenu ce qu'ils voulaient à chacune d'elles, en se débarrassant des gredins ou même parfois en mettant

en place le gouvernement de leur choix. John Diefenbaker et Jean Chrétien ont connu des révoltes du Cabinet, d'autres premiers ministres sont restés trop longtemps; parfois l'électorat était incertain et formait des gouvernements minoritaires.

Depuis la *Loi de 1867 sur l'Amérique du Nord britannique*, qui correspond aux premières élections, les partis n'ont jamais été si définis et il y avait autrefois de nombreux députés indépendants. Aujourd'hui, les partis sont plus structurés, portent des noms et adoptent des politiques qui, malheureusement, ne sont pas assujetties à des dispositions législatives sur la manière de s'autogouverner. De plus, en raison des particularités géographiques du Canada, de nombreux partis régionaux ont cohabité tout au long de notre histoire, certains ont connu plus de succès que d'autres, un certain nombre ont disparu ou n'ont exercé absolument aucune influence. Les pays qui utilisent d'autres modes de scrutin sont habituellement petits sur le plan géographique et ont une population homogène qui présente peu de différences ou de disparités régionales. À l'heure actuelle, un grand nombre de partis se présentent à chaque élection et le Parti vert propose des candidats de paille qui n'ont aucune chance de succès dans beaucoup de circonscriptions, simplement pour améliorer son compte de votes, ce qui renforce ma conviction que le nombre de partis augmentera et que de nombreux candidats de paille feront également campagne, peu importe le système choisi.

Le principal ouvrage d'histoire qui fait autorité, *The Government of Canada* de Robert MacGregor Dawson, expose clairement que les mécanismes de contrôle du gouvernement ne figurent pas dans notre Constitution, ni même dans la plus récente *Loi électorale du Canada*, mais dans des conventions constitutionnelles qui découlent généralement de la pratique et se sont transformés en règles impératives.

Par exemple, il n'y est pas fait mention des concepts suivants : Cabinet, premier ministre, vote de confiance et demande faite au parti ayant le plus de sièges de former le gouvernement. Au cours des dernières élections, de nombreux débats ont eu lieu sur la possibilité d'élire un gouvernement minoritaire et sur la façon dont la règle établie dans l'affaire King-Byng, une autre convention constitutionnelle, serait appliquée.

Historiquement, notre pays est le produit d'un gouvernement responsable et d'une représentation selon la population assurée par des personnes nommées et élues dans des circonscriptions locales désignées, lesquelles n'ont été modifiées au fil du temps que pour tenir compte de la croissance démographique.

Les deux principaux référendums qui se sont tenus sur le changement des systèmes électoraux ont été rejetés, ce qui indique que la population souhaitait le maintien du statu quo, et pas un changement.

Il existe suffisamment d'études qui démontrent que toute autre forme de procédure électorale présente des aspects positifs limités, de même que des aspects négatifs. Notamment, aucune hausse importante du taux de participation des électeurs, une diversité équivalente, mais une influence accrue en raison de l'augmentation du nombre de petits partis et de leur effet de levier sur les grands partis, un

dépouillement des votes qui suppose un long processus (certaines RP exigent des semaines ou des négociations pour accorder le pouvoir au parti), des querelles intestines à l'élection d'un nouveau chef et souvent d'un nouveau premier ministre et, enfin, des pourcentages de vote plus faibles qui accordent le pouvoir aux partis.

Le gouvernement actuel ne semble pas être en faveur d'un référendum, ce qui constituerait un bon point de départ dans la réforme électorale. J'aimerais toutefois ajouter que, sans qu'il soit nécessaire de mener des recherches exhaustives, même un référendum n'arriverait pas à la conclusion que les changements électoraux sont réalisables parce que, comme je l'ai mentionné précédemment, beaucoup d'entre eux touchent des conventions constitutionnelles. Il est plus probable que tout changement exigera l'habituelle interprétation à la lettre de la Constitution de la part des provinces. Voici deux exemples de ce constat : premièrement, le dernier gouvernement a tenté de réformer le Sénat et la Cour suprême a dit non; deuxièmement, comme ce fut le cas de la proposition du juge de la Cour suprême qui ne s'inscrivait pas dans l'évolution historique.

Un autre aspect dont il faut tenir compte, c'est qu'un nouveau système pourrait requérir un plus grand nombre de députés, ce que de nombreux électeurs n'accepteraient pas.

Compte tenu de la façon dont le système est actuellement régi par des partis qui cherchent à exercer un plus grand contrôle sur les membres, tout autre système plaçant un contrôle accru entre les mains des partis, en fait de petits partis, ne semble pas améliorer quoi que ce soit.

Les partisans de la réforme rappellent les récents changements apportés en Nouvelle-Zélande et en Australie, or leur expérience n'établit pas que nous devons changer le système existant. Un petit groupe d'écrivains politiques et de professeurs de sciences politiques proposent de le faire, pas la population. Il n'y a pas lieu d'apporter le moindre changement à notre système qui possède des qualités et des défauts, alors qu'aucun ne justifie de le modifier ou de jeter l'ensemble du système par-dessus bord.

À chaque élection, j'ai entendu des électeurs dire qu'ils avaient gaspillé leur vote lorsqu'un parti ou un candidat particulier n'était pas élu. J'aime les métaphores sportives et j'utiliserai celle-ci : lorsque vous assistez à une course hippique, vous avez la possibilité de parier sur n'importe quel cheval. La même chose vaut pour une campagne électorale, vous pouvez voter pour l'un ou l'autre des candidats ou des partis. Cependant, si tous ne sont pas gagnants, vous avez toujours la chance de voter ou de parier.

Tout changement doit être présenté à la Cour suprême.

Je recommande de ne faire aucun changement.

Le tout respectueusement soumis,

George Taylor
Barrie (Ontario) Canada